



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



### ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le profil de la population formée diffère de celui de la branche.

Au niveau du plan de formation, les professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les stagiaires (79 % des formés contre 23 % des salariés). En revanche, les employés accèdent plus marginalement à formation alors qu'ils représentent 49 % des salariés.

L'accès à la formation montre une différenciation en fonction du genre. Les hommes sont les principaux bénéficiaires du plan de formation, ils constituent 88 % des formés alors qu'ils ne représentent que 51 % des salariés. 95 % des stagiaires travaillent à temps plein, taux supérieur à leur poids dans la population totale de la branche (84 %).

### Profil des stagiaires utilisateurs du Plan de formation

#### Répartition des stagiaires par catégorie sociale

| Catégorie sociale          |              |              |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Cadres                     | 6 %          | 23 %         |
| Professions intermédiaires | 79 %         | 38 %         |
| Employés                   | 15 %         | 39 %         |
| <b>Total</b>               | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |

#### Répartition des stagiaires par genre

| Genre        |              |              |
|--------------|--------------|--------------|
| Femme        | 12 %         | 34 %         |
| Homme        | 88 %         | 66 %         |
| <b>Total</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |

#### Répartition des stagiaires par temps de travail

| Temps de travail |              |              |
|------------------|--------------|--------------|
| Temps complet    | 95 %         | 91 %         |
| Temps partiel    | 5 %          | 9 %          |
| <b>Total</b>     | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'experts en automobile



### TRÈS FORTE MOBILISATION DU PLAN DE FORMATION

Toutes les entreprises ont envoyé au moins un salarié en formation dans le cadre du plan et pratiquement tous les salariés ont été concernés.

Pour la professionnalisation, les taux sont plus faibles mais restent conséquents.

- ① La période est mobilisée par plus de la moitié des entreprises.
- ① Le contrat de professionnalisation est moins utilisé et ne profite qu'à un nombre restreint de salariés.

### Volet « Plan de formation » et volet « Professionnalisation »

| Dispositif de formation         | Taux d'entreprises formatrices | Taux d'accès des salariés à la formation |
|---------------------------------|--------------------------------|--|
| Plan de formation               | 100 %                          | 92 %                                     |
| Contrat de formation            | 11 %                           | 4 %                                      |
| Période de professionnalisation | 51 %                           | 16 %                                     |



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014:

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte);
- ① le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).